



Puy de Dôme

Place de la Mairie
63450 SAINT SANDOUX

☎ : 04 73 39 31 89

st.sandoux.mairie@orange.fr

Horaires d'ouverture au public

Lundi : 14 H 00 à 18 H 00
Mardi : 10 H 00 à 12 H 00
Mercredi : 18 H 00 à 20 H 00
Jeudi : 14 H 00 à 17 H 00
Vendredi : 10 H 00 à 12 H 00

**Contacts et Renseignements :
aux horaires d'ouverture du
secrétariat**

**Permanence du Maire et des
adjoints : Sur rendez-vous**

Saint-Sandoux le 24 août 2020

Madame, Monsieur,

Objet : Organisation rentrée scolaire 2020
Nos réf : 200824 MT

Madame, Monsieur,

La rentrée scolaire 2021 ne sera pas tout à fait comme les précédentes aussi, il nous a paru nécessaire de vous communiquer les informations ci-après qui peuvent être modifiées en fonction des directives des pouvoirs publics.

En maternelle et en primaire, le gouvernement a assoupli les règles relatives à la distanciation et la limitation du « brassage » des enfants. Le lavage des mains reste essentiel avec savon ou solution hydroalcoolique, le séchage avec serviette en papier.

Votre rôle dans ce contexte est essentiel, vous devez vous abstenir de mettre votre enfant à l'école s'il présente des symptômes évocateurs du virus COVID 19 ou si dans votre famille quelqu'un présente des symptômes.

Tous les enfants inscrits seront accueillis, les services de cantine et de garderie seront assurés. Les repas seront pris au Foyer de Ceyran, les enfants seront répartis dans deux salles avec une entrée privative, un local toilettes dédié. Les horaires de la garderie sont inchangés : 7h30 à 8h20 et de 16h30 à 18h30. Le tarif de cantine est de 4,80 € le repas (ce prix incluant le transport en bus et le coût de la surveillance).

Je vous rappelle la suppression de la régie cantine, ce qui signifie qu'aucun ticket ne vous sera remis. Vous recevrez directement de la trésorerie une facture mensuelle par le biais d'un titre de recettes (idem pour la garderie). Pour les deux services nous vous proposons deux possibilités d'inscription l'une au trimestre l'autre à la semaine et dans ce dernier cas, il sera demandé aux familles d'inscrire leur enfant au plus tard le vendredi pour la semaine suivante.

Une fiche d'inscription, une fiche sanitaire, ainsi que le règlement intérieur vous seront remis le jour de la rentrée. Il vous appartiendra de les retourner à l'école impérativement le jeudi 3 septembre.

Restant à votre disposition pour toute information que vous souhaiteriez, je vous prie d'agréer, Madame Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La Maire

Martine TYSSANDIER